

Règlement de la course d'obstacles

«Le Terrible Bossu de Méricourt».

Edition 2025



Ce règlement définit les règles de fonctionnement de la manifestation.

L'inscription d'un participant à la course de Méricourt atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte sans aucune restriction.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : organisation

Le service des sports de la commune de Méricourt (62680) organise la cinquième édition de la course à obstacles «**Le Terrible Bossu de Méricourt**». Cet événement sportif sera réalisé sur la commune de Méricourt et plus précisément à l'Espace sportif Jules LADOUMEGUE le 23 Novembre 2025 et s'étendra aux alentours de l'Espace sportif, au terriL «Le Bossu » et la piste Jesse OWENS.

Cette manifestation est ouverte à tous, dès 16 ans révolus, et limitée à 800 participants, sans recherche de performance, ni de classement.

Plan du parcours



(Le parcours est susceptible d'être quelque peu modifié)

Article 2 : Validation du règlement

Le règlement définit le fonctionnement du «**Terri'l'Ble Bossu de Méricourt** ».

Ce règlement pourra être adapté ou complété par le comité d'organisation si des éléments complémentaires importants devaient y figurer.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant :

- Ne respectant pas les consignes de sécurité,
- Ne respectant pas les consignes liées à l'environnement,
- Si déguisement inapproprié avec les valeurs républicaines,
- Ayant une attitude antisportive (gêne délibérée des autres participants, refus du règlement de la course, ...),
- Attitude risquant de mettre en danger sa personne ou celle d'autrui (consommation d'alcool ou de stupéfiants, agressivité).

Article 3 : L'épreuve

L'épreuve est une course d'obstacles à franchir et de défis à relever.

Des départs différés de 40 coureurs seront constitués, ce qui permettra d'échelonner les départs. L'inscription en équipe vous permet de courir et vous amuser ensemble dans une même vague. L'inscription individuelle reste possible.

Le «Terri'l'Ble Bossu de Méricourt ». est un parcours de 8 km sans chronométrage, comprenant 30 obstacles.

Article 4 : VAGUE SPÉCIALE « DÉFI MULTI-TOURS » (Départ 9h)

1. Présentation

La première vague du Terril'BLE Bossu de Méricourt, prévue à **9h00**, est une vague spéciale réservée aux participant·e·s souhaitant relever un **défi d'endurance** sur le parcours officiel.

2. Objectif du défi

Les participant·e·s de cette vague ont pour mission d'effectuer le **maximum de tours complets** du parcours **sans interruption**, dans le temps imparti, soit jusqu'à **12h10** (heure de départ de la dernière vague).

L'objectif est simple :

Enchaîner les parcours sans sortir du circuit, sans pause prolongée ni passage par la zone d'arrivée, jusqu'à l'heure limite.

3. Conditions de participation

- Le défi est **ouvert uniquement** aux participant·e·s inscrit·e·s dans la **vague de départ de 9h00**.
- Chaque participant à ce défi sera identifié par une **marque distinctive colorée**.
- Les participants de cette vague auront la **priorité lors du passage sur les obstacles**.
- Les participant·e·s doivent respecter le **parcours officiel complet** à chaque tour.
- Il est **interdit de quitter le parcours** entre les tours (sauf pour raisons médicales ou sécurité).
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter un·e participant·e en cas de **fatigue excessive, blessure, ou comportement à risque**.

4. Fin du défi

- Le défi prend automatiquement fin à **12h10**.
- Tout tour entamé **doit être terminé avant 12h10** pour être comptabilisé.
- Aucun départ pour un tour supplémentaire ne sera autorisé après cette heure.

5. Comptabilisation des tours

- Chaque tour complété sera comptabilisé à l'aide d'un **système de pointage** à l'arrivée de chaque boucle.
- Les participant·e·s devront suivre les consignes de pointage données au départ.

6. Récompenses et reconnaissance

- Ce défi n'est pas chronométré et ne donne pas lieu à un classement officiel.
- Toutefois, les participant·e·s ayant réalisé le plus grand nombre de tours pourront être **mis·es à l'honneur** à titre symbolique et festif.

7. Sécurité et esprit du défi

- L'esprit de ce défi repose sur la **convivialité, le dépassement de soi et le respect de chacun**.
- Il ne s'agit pas d'une compétition, mais d'un **défi personnel et collectif**, dans l'ambiance propre au Terril'BLE Bossu.

Les participant·e·s sont responsables de leur état de santé et doivent savoir **adapter leur effort**.

Article 5 : conditions de participation

Chaque participant est conscient des conditions physiques requises pour la participation à une course à obstacles.

Il reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 8 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles d'une hauteur pouvant atteindre 2 mètres maximum, traverser une zone boueuse ou marcher dans une eau peu profonde.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou une mauvaise application des consignes de sécurité. Chaque participant doit être âgé de 16 ans ou plus le jour de l'événement, sous réserve pour les mineurs, d'une autorisation parentale dûment signée.

Sur chaque obstacle, les participants qui auraient des difficultés à franchir un obstacle auront la possibilité de le contourner. Conformément à l'article L 231-2-1 du code du sport, la participation à l'épreuve **le Terril'Ble Bossu de Méricourt** est soumise à présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique datant de moins d'un an et portant la mention « course à pied » ou d'une licence en cours de validité (FFA) ou d'un questionnaire de santé disponible en ligne ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) à télécharger sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Article 6 : tenue vestimentaire – déguisements

Fortement conseillé de porter :

- Un tee-shirt près du corps,
- des manches longues,
- Un cuissard est préférable au short.
- Une bonne paire de chaussures,
- Des mitaines ou des gants sont indispensables.

Les bijoux (Bagues, colliers, gourmettes, boucles d'oreilles, piercing, Liste non exhaustive) et tout autre objet faisant encourir des risques d'accident ou de blessures aux participants **sont strictement interdits.**

Les dispositifs de vidéo (Go pro ou autres) sont tolérés mais ne pourront être pris en charge par l'organisateur en cas de perte ou de détérioration.

Le port de déguisement est fortement conseillé, mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

Article 7 : inscription à la course

Les participants à la course doivent s'inscrire auprès du service des sports

-Coordonnées : 03.21.74.32.77 via le site <https://www.terriblebossu.fr/inscription/>

Les inscriptions, en individuel ou en équipe, sont ouvertes jusqu'au 14 Novembre 2025 (horaires d'ouverture du service des sports de Méricourt) sauf si le nombre maximal de participants est atteint avant l'expiration de la date limite.

Le paiement sera effectué par chèque bancaire à l'ordre du Service des Sports n°10107 ou en espèce.

Tout engagement est ferme et définitif. L'organisateur s'engage à communiquer dans la dernière semaine des inscriptions le nombre de places disponibles.

Article 8: tarifs

Prix par personne 10€

Article 9 : annulation pour cas de force majeure

L'organisation se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophes naturelles, de pandémie ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé sur demande. Tout engagement est ferme et définitif.

Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement sauf pour les raisons énoncées ci-dessus.

Article 10 : assurances et responsabilités

Conformément au cadre réglementaire en vigueur, la municipalité a une assurance « responsabilité civile » .

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre, quel qu'il soit.

Les participants doivent porter une tenue qui ne craint pas d'être déchirée ou souillée. Il incombe aux participants de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile contre les risques qui ne sont pas de la responsabilité des organisateurs (entorses, fractures, plaies...). L'organisation recommande vivement aux participants de souscrire auprès de leur assureur une garantie individuelle accident. En cas d'accident, celle-ci permet la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, du préjudice financier en cas d'arrêt de travail. Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel quel qu'il soit, ou matériel qui pourrait survenir.

Article 11 : ravitaillement

Chaque participant à l'épreuve de **Le «Terri'l'Ble Bossu de Méricourt »**. bénéficiera de 1 ravitaillement sur le parcours et 1 ravitaillement en fin de parcours.

Article 12 : déroulement de La Course Le «Terri'l'Ble Bossu de Méricourt ».

Moyen d'identification : La participation à l'épreuve nécessite le port d'un dossard remis par l'organisation. Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours. Les dossards sont à retirer: (jour de la manifestation) le Dimanche 23 Novembre de 8h00 à 12h00. Un participant peut retirer les dossards des autres membres de son équipe s'il présente l'intégralité des questionnaires médicaux.

Départs : Les départs se font par vague de 40 coureurs. Dix minutes avant l'heure de départ, chaque participant doit être présent dans le sas de départ, où sera proposé un échauffement collectif et animé. Pour connaître l'heure de départ de sa vague, un affichage sera mis en place dans le hall de l'Espace Sportif.

Tout participant qui n'est pas présent pour le départ de sa vague est considéré hors course et ne pourra pas participer dans une autre vague. C'est pourquoi, il est conseillé d'être présent, en tenue et muni de son dossard, 15 minutes avant le départ de sa vague.

Parcours : Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des rubalises, jalons, rubans de balisage et/ou barrières ; ainsi que toutes consignes émanant d'un membre de l'organisation présent sur chaque obstacle. Les obstacles répartis tout au long du parcours sont de plusieurs types : sauts, champs de boue, murs de bois, ... Les concurrents du Terril'BLE Bossu de Méricourt » doivent franchir tous les obstacles. En cas de refus, le responsable de l'obstacle vous le fera contourner.

Arrivée : Compte tenu du caractère de découverte de l'activité, et du non-chronométrage de l'épreuve, le circuit sera fermé à partir de 14h30 Jusqu'à cet horaire, les concurrents pourront terminer leur parcours.

Article 13 : résultats et récompenses

Un tee-shirt sera remis aux 500 premiers inscrits.

Article 14 : sécurité – respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Chaque coureur veillera à la sécurité des autres concurrents et se doit de signaler un coureur en difficulté. La sécurité et l'assistance seront assurées par la FFSS qui mettra en place un dispositif prévisionnel de secours. Les organisateurs présents sur chaque obstacle participeront également à la sécurité sur les parcours. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé ou pour laisser passer en priorité les véhicules de secours. Chaque concurrent a le devoir de porter secours à toute personne victime d'accident sur le parcours.

Article 15 : droit à l'image – Commission nationale de l'informatique et des libertés

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser pour la communication toutes les vidéos et photos réalisées par le service com' de la municipalité de Méricourt.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque inscrit dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Si vous ne souhaitez pas, vous devez le préciser à l'organisateur lors de votre inscription.

Article 16 : accueil

Pour que Le «Terril'BLE Bossu de Méricourt » soit un événement festif, convivial et amical, aussi bien pour les concurrents que pour le public, les familles, les enfants, un lieu d'accueil est installé dans l' Espace Sportif Jules LADOUMEGUE et de ces alentours extérieurs.

Vous trouverez tous les services pour que cette journée vous soit agréable, notamment :

- ↳ sanitaires, douches collectives pour les concurrents, zone de rinçage...

Article 17 : renseignements

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur le Facebook de la ville de Méricourt ainsi qu'au 03.21.74.32.77 et surtout sur le site <https://www.terrilblebossu.fr>.